



AVIS À LA BATELLERIE

AUX USAGERS DU CANAL DE MARANS A LA MER

N°2024-23
Du 06/06/2024

AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE MARANS A LA MER (CANAL MARITIME)

A compter de ce jour, la navigation est limitée aux **bateaux dont le tirant d'eau n'excède pas 1,60 m sur la totalité du canal de Marans à la mer**, entre le port départemental et l'écluse du Brault.

Cette mesure est nécessaire en raison du faible niveau fluvial, l'IIBSN n'ayant pas le contrôle de l'ensemble des ouvrages de régulation sur la zone de gestion.

Merci de votre compréhension.

La Présidente

Séverine VACHON



Par délégation
adjoint à la Direction
Gilles CHOURRÉ